
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

8 janvier 2024

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 janvier 2024
à 19 h 00 au Pavillon de la Montagne.**



Présents : M. Eric Larouche, conseiller poste 2
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3
Mme Kim Limoges, conseillère, poste 4
M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5
Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6



Absent(s) : **M. Claude Riverin, maire**
M. Michel Blackburn, conseiller poste 1

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

001-2024

1. MOT DE BIENVENUE

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de nommer Mme Suzan Lecours à titre de présidente d'assemblée compte tenu de l'absence du maire et du pro-maire.

Mme Lecours souhaite la bienvenue aux citoyens présents et en profite pour offrir ses vœux pour la nouvelle année.

002-2024

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que Mme Suzan Lecours a fait lecture de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE les points 6.3, 6.4 et 6.8 sont retirés de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 – résolution

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 - résolution

3.3 Adoption du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 11 décembre 2023 - résolution

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de M. Daniel Tétreault, audit 2024 de la municipalité

4.2 Lettre de Mme Émilie Sicotte, taxes municipales

4.3 Lettre de remerciement, MAMH

4.4 Courriel de Mme Vaneska Rousseau

5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs

5.2 Écocentre

5.3 Projet eaux usées, proposition travaux WSP – résolution

5.4 Projet eaux usées, caractère public du chemin situé sur le lot 6 569 848 - résolution

5.5 Projets établissements de villégiature, ancienne Nichouette

5.6 Projet établissements de villégiature, Anse d'en haut

5.7 Projet résidentiel, lac Neil

5.8 Plan directeur, réflexion aménagement cœur villageois, état de situation

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Dépôt de la liste des revenus reçus en décembre 2023

6.2 Dépôt de la liste des dépenses pour le mois de décembre 2023

6.3 Programme TECQ 2019, reddition de compte - résolution

6.4 MAMH reddition de compte, quai municipal

6.5 Offre de services, Devicom communications, mise à niveau des systèmes informatiques – résolution

6.6 Demande MAMH financement acquisition camion de pompiers – résolution

6.7 Demande déneigement, M. Daniel Tremblay, 3^e chemin du lac Bouchard – résolution

6.8 Proposition d'un rapport d'expertise argumentaire relatif à la problématique d'altération par des chlorures de l'eau souterraine – résolution

6.9 Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, appui demande de soutien financier à la MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projets structurants, Sasquatch 2024 – résolution

6.10 Modification, rémunération du personnel - résolution

6.11 Modification, rémunération du directeur général - résolution

6.12 Modification, rémunération des élus – résolution

-
- 6.13 Renouvellement, permis d'intervention annuel, MTQ – résolution
 - 6.14 Colloque, Villes créatrices de santé – résolution
 - 6.15 Offre de services, l'Immobilière, société d'évaluation conseil – résolution
 - 6.16 Dépôt, Emploi et Développement social Canada, demande soutien financier – résolution
 - 6.17 Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, appui demande de soutien financier à la MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projets structurants, Festival Sainte-Rose-du-Nord en jeux 2024 – résolution

7. AUTORISATIONS DE PAIEMENTS

- 7.1 Autorisation de paiement, Trifide, auscultation des chemins, projet gestion des actifs, 18 858.20\$ - résolution
- 7.2 Autorisation de paiement, Ferme de l'Anse au foin, déneigement chemin du grand lac Saint-Germains – 16 096.50\$

8. URBANISME

- 8.1 Absence inspectrice municipale, état de situation
- 8.2 Nomination, Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 Adoption, Règlement numéro 338-2023 modifiant le Règlement numéro 900 concernant les nuisances

10. DIVERS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. DISPOSITIONS FINALES

- 12.1 Levée de la séance

3. PROCÈS-VERBAUX

003-2024

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023

Il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, avec dispense de lecture.

004-2024

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023

Il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023, avec dispense de lecture.

005-2024

3.3 Adoption du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 11 décembre 2023

Il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 11 décembre 2023, avec dispense de lecture.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de M. Daniel Tétreault, audit 2024 de la municipalité

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond résume la lettre de M. Daniel Tétreault relative au début des travaux d'audit de la municipalité, pour l'année financière 2023.

4.2 Lettre de Mme Émilie Sicotte, taxes municipales

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond résume le contenu de la lettre de Mme Émilie Sicotte qui demande une révision de son dossier de taxes municipales, concernant la propriété du 749 rue du Quai.

Le conseil demande à la direction générale de vérifier les arguments évoqués dans la lettre et de faire le suivi approprié.

4.3 Lettre de remerciement, MAMH

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond résume le contenu de la lettre de remerciement de M. Dominique Dufour, directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'organisation de la Journée découverte qui s'est tenue à Sainte-Rose-du-Nord, le 18 octobre 2023.

4.4 Courriel de Mme Vaneska Rousseau

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond résume le contenu du courriel de Mme Vaneska Rousseau qui déplore le bruit causé par la génératrice de la municipalité lors du démarrage planifié hebdomadaire.

Il annonce que des démarches ont été entreprises avec le fournisseur de la génératrice pour diminuer les impacts.

5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs.

Mme Suzan Lecours annonce que la bibliothèque sera dorénavant ouverte tous les mardis, de 15h30 à 18h30. La bibliothèque sera aussi ouverte de 9h à midi, le 2^e et le 4^e samedi de chaque mois.

Ces changements, précise Mme Lecours, ne modifient pas l'approche mise en place lors de la période de la COVID, c'est-à-dire la formule de prise de rendez-vous et d'ouverture de la bibliothèque à la demande.

Sur un autre sujet, Mme Lecours rappelle que le souper organisé par les aînés pendant la période des Fêtes a été un succès sur toute la ligne.

De son côté, M. Gilles Tremblay mentionne que le stationnement dans les rues de la municipalité est maintenant interdit à Sainte-Rose-du-Nord et que de l'information a été diffusée aux citoyens afin de leur expliquer les modalités à suivre pour se prévaloir de la gratuité sur les stationnements de la municipalité.

En complément, le directeur général mentionne que le système de notification de masse a été utilisé pour diffuser l'information. Il invite les citoyens qui ne sont pas inscrits à ce système à le faire en se rendant sur le site internet de la municipalité.

5.2 Écocentre

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond informe la population que l'ouverture de l'écocentre est toujours retardée parce que l'alimentation électrique n'a toujours pas été raccordée.

006-2024

5.3 Projets eaux usées, proposition travaux WSP

CONSIDÉRANT la lettre du 5 décembre 2023 de Mme Annick Poirier, ingénieure, et de Benoit Turgeon, ingénieur, de WSP relative à l'importance d'inclure certains équipements à la future usine de traitement des eaux usées pour de permettre une flexibilité de l'opération des cellules de traitement;

CONSIDÉRANT QUE selon WSP, les équipements proposés permettront à la municipalité d'éviter d'éventuels problèmes d'opération en cas d'intervention ou de réparation dans les bassins en permettant de maintenir un traitement minimum en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation estime que les équipements proposés par WSP ne peuvent être financés par le programme PRIMEAU;

CONSIDÉRANT QUE WSP estime que l'ajout des équipements nécessitera un investissement d'environ 150 000\$;

CONSIDÉRANT l'analyse de ce dossier faite par les membres du comité des infrastructures de la municipalité et les recommandations de l'ingénieure experte indépendante qui soutient la municipalité dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions relatives à ce dossier intervenues avec le représentant du MAMH;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec WSP pour diminuer l'impact financier de l'ajout de ces équipements :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité confirme à WSP qu'elle accepte le concept visant à ajouter les équipements identifiés dans la lettre du 5 décembre à la future usine de traitement des eaux usées sous réserve d'essayer de les réduire à ce qui serait absolument nécessaire;

QUE la municipalité et son ingénieure poursuivent ses discussions avec WSP et afin de trouver des façons de réduire les équipements requis, et du même coup, diminuer les coûts;

QUE le directeur général et greffier-trésorier poursuive ses discussions avec le MAMH ou tout autre ministère afin de trouver une source de financement gouvernemental pour couvrir la somme requise pour l'ajout de ces équipements.

007-2024

5.4 Projet eaux usées, caractère public du chemin sur le lot 6 088 567

CONSIDÉRANT la résolution n° 204-2022 du 5 décembre 2022 autorisant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 6 088 567 d'une superficie de 83 307,1 mètres carrés correspondant aujourd'hui au lot 6 569 848 du cadastre du Québec aux fins de l'implantation d'un système de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'avis de transfert de propriété dûment signifié au propriétaire le 21 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est pleinement propriétaire dudit lot 6 569 848 et en a la pleine possession depuis le 13 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE sur ledit lot 6 569 848 se trouve un chemin en gravier accessible à partir de la rue des Artisans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire décréter le caractère de chemin public ouvert à la circulation publique dudit chemin en gravier présent sur le lot 6 569 848;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se réserve le droit de limiter ultérieurement l'accès immédiat au futur système de traitement des eaux usées, étant entendu que l'accès public à partir de la rue des Artisans ne sera pas limité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution pourra être produite au Tribunal administratif du Québec dans le cadre du dossier d'expropriation portant les n^{os} SAI-Q-252775-2012 et SAI-Q-268577-2305 afin de lever toute ambiguïté quant à l'accès au résidu de la propriété de la partie expropriée, à savoir le lot 6 569 849.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité décrète le caractère de chemin public ouvert à la circulation publique du chemin en gravier présent sur le lot 6 569 848 propriété de la Municipalité et accessible à partir de la rue des Artisans;

QUE la présente résolution soit déposée au Tribunal administratif du Québec aux dossiers n^{os} SAI-Q-252775-2012 et SAI-Q-268577-2305 pour valoir preuve du caractère public dudit chemin en gravier.

5.5 Projet établissements de villégiature, ancienne Nichouette, séance d'information

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne que ce dossier n'a pas évolué et que la municipalité est toujours en attente d'une nouvelle proposition des promoteurs.

5.6 Projet établissements de villégiature, Anse d'en haut

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne qu'il est toujours question d'organiser une séance d'information sur ce sujet. Cette rencontre aura cependant lieu plus tard en 2024, le temps que le promoteur ait toutes les infos nécessaires pour bien expliquer son projet.

5.7 Projet résidentiel, lac Neil

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne que la firme d'experts spécialisés mandatée par la municipalité continue de vérifier les éléments techniques du projet afin de s'assurer que toutes les étapes qui seront franchies le seront dans le respect de la réglementation et de la protection de l'environnement.

5.8 Plan directeur, réflexion aménagement cœur villageois, état de situation

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier mentionne que les travaux de réflexion concernant l'aménagement de la zone du quai et du cœur villageois sont amorcés, mais ont pris du retard. Il mentionne que des éléments nouveaux devraient être communiqués lors de la séance de février.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Dépôt de liste des revenus reçus en décembre 2023

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des revenus reçus en décembre 2023.

6.2 Dépôt de la liste des dépenses pour le mois de décembre 2023

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des dépenses pour le mois de décembre 2023.

6.3 Programme TECQ 2019, reddition de compte

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

6.4 MAMH, reddition de compte, quai municipal

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

008-2024

6.5 Offre de service, Devicom communications, mise à niveau des systèmes informatiques

CONSIDÉRANT la désuétude du réseau informatique de la municipalité;

CONSIDÉRANT les risques qu'un événement majeur survienne, notamment en ce qui concerne la protection et la sauvegarde des données;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Devicom pour effectuer le rehaussement de l'infrastructure en informatique, notamment pour ce qui est du serveur;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'offre de services effectué par le personnel de la MRC du Fjord-du-Saguenay :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de Devicom pour le rehaussement de l'infrastructure informatique pour un montant 12 756.47\$.

009-2024

6.6 Demande MAMH, financement acquisition camion de pompiers

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fulgence doit remplacer ses camions d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ces équipements ont connu une augmentation significative depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun programme d'aide financière pour permettre l'acquisition de ces équipements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord devra assumer une partie des coûts liés à cette acquisition dans le respect de l'entente de coopération intervenue avec la municipalité de Saint-Fulgence concernant la protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités est très élevé et il est de plus en plus difficile de rencontrer toutes les obligations financières liées aux responsabilités des municipalités;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER aux gouvernements, fédéral et provincial, de prévoir des programmes d'aide financière pour l'acquisition de ces équipements qui sont essentiels afin d'assurer la sécurité de la population;

ET DE TRANSMETTRE cette résolution à monsieur François Legault, Premier ministre du Québec, monsieur Justin Trudeau, Premier ministre du Canada, monsieur Éric Girard, ministre des Finances du Québec, l'Honorable Chrystia Freeland vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, monsieur François Tremblay, député de Dubuc ainsi que monsieur Mario Simard, député de Jonquière.

010-2024

6.7 Demande déneigement, M. Daniel Tremblay, 3^e chemin du Lac Bouchard

CONSIDÉRANT la demande de prolongement du déneigement pour une distance de 0.7 kilomètre du 3^e chemin du Lac Bouchard déposée par M. Daniel Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE trois résidences sont concernées par cette demande dont une est occupée en permanence;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services déposée par la Ferme de l'Anse aux foins pour le déneigement de ce secteur;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande effectuée par le conseil;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller appuyé par M. Eric Larouche, conseiller d'accepter l'offre de services de la Ferme de l'Anse aux foins pour le prolongement du déneigement du 3^e chemin du Lac Bouchard, sur une distance de 0.7 kilomètre.

M. Étienne Voyer demande le vote.

M. Eric Larouche, M. Gilles Tremblay, Mme Kim Limoges votent en faveur.

M. Étienne Voyer vote contre.

La résolution est adoptée.

6.8 Proposition d'un rapport d'expertise argumentaire relatif à la problématique d'altération par des chlorures de l'eau souterraine

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

011-2024

6.9 Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, appui demande de soutien financier à la MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projets structurants, Sasquatch 2024

CONSIDÉRANT la volonté du groupe l'Art salé et des Abominables productions Fanny Fay de présenter une nouvelle édition du Micro-carnaval du Sasquatch en 2024;

CONSIDÉRANT la volonté de déposer une demande de financement à la MRC du Fjord-du-Saguenay via la Politique de soutien aux projets structurants pour les communautés;

CONSIDÉRANT le budget déposé par les organisateurs prévoyant une contribution de 455\$ de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'appui au projet de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu unanimement d'appuyer les démarches auprès de la MRC du Fjord concernant le Micro-Carnaval du Sasquatch 2024 et de confirmer l'implication financière de 455\$ de la municipalité.

012-2024

6.10 Modification, rémunération du personnel

ATTENDU la résolution 010-2022 qui fixait le salaire des employés municipaux ;

ATTENDU la volonté du conseil d'offrir des conditions de travail comparables avec le marché du travail et plus particulièrement avec les autres municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

ATTENDU la volonté du conseil d'offrir une augmentation salariale de 3.5% à ses employés pour l'année 2024 afin de s'approcher de l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation ;

ATTENDU que les augmentations proposées seront rétroactives au 1er janvier 2024 :

ATTENDU que le budget 2024 adopté par le conseil prévoyait ces augmentations :

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord adopte le tableau de suivi des salaires prévoyant une augmentation salariale rétroactive au 1er janvier 2024 de 3.5% pour les employés municipaux.

013-2023

6.11 Modification, rémunération du directeur général

ATTENDU le contrat de travail du directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU la volonté du conseil d'offrir des conditions de travail comparables avec le marché du travail et plus particulièrement avec les autres municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

ATTENDU l'évaluation faite par le conseil municipal du travail effectué par le directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU la volonté du conseil d'offrir un boni de performance de 2000\$ au directeur général et greffier-trésorier pour l'année 2023;

ATTENDU la volonté du conseil d'offrir une augmentation salariale de 5% au directeur général et greffier-trésorier pour l'année 2024;

ATTENDU que les augmentations proposées seront rétroactives au 1er janvier 2024 :

ATTENDU que le budget 2024 adopté par le conseil prévoyait cette augmentation salariale:

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accorde un boni de performance de 2000\$ pour l'année 2023 et une augmentation salariale rétroactive au 1er janvier 2024 de 5% au directeur général et greffier-trésorier, pour l'année 2024.

014-2024

6.12 Modification, rémunération des élus

CONSIDÉRANT le Règlement 307-2021 concernant la rémunération des membres du conseil de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit une indexation de la rémunération des élus à chaque début d'année financière et que cette indexation est égale à celle octroyée au personnel de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 012-2024 du conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord prévoit une augmentation de 3.5% du salaire du personnel;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'appliquer une hausse de 3.5% à la rémunération des élus pour l'année 2024.

015-2024

6.13 Renouvellement, permis d'intervention annuel, MTQ

ATTENDU la nécessité de procéder au renouvellement du permis d'intervention annuel 2022 du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention annuel 2024 pour les travaux d'aqueduc, d'égout ou d'entretien mineur et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux ;

En conséquence, Il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au renouvellement du présent permis d'intervention annuel du ministère des Transports du Québec ;
QUE le maire, M. Claude Riverin, et/ou le directeur générale et greffier-trésorier,

M. Eric Emond, soient autorisés à signer au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord tout documents pertinents à la présente entente.

016-2024

6.14 Colloque, Villes créatrices de santé

Il est proposé par M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité de déléguer Mme Kim Limoges, conseillère au colloque Villes créatrices de santé organisé les étudiants en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi.

017-2023

6.15 Offre de services, l'Immobilière, société d'évaluation conseil

CONSIDÉRANT la demande de M. Tommy Simard d'acquérir un terrain appartenant à la municipalité située sur la route de Tadoussac, soit le lot 6 088 183;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite avoir toutes les informations en main, notamment la valeur marchande de la propriété avant de statuer sur la suite à donner à cette demande;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par M. Jean-Pierre Côté de l'Immobilière, société d'évaluation conseil, pour un montant de 1 500\$ plus taxes afin de connaître la valeur marchande de la propriété:

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'octroyer un mandat à M. Jean-Pierre Côté de l'Immobilière, société d'évaluation conseil pour connaître la valeur marchande du lot 6 088 183.

018-2024

6.16 Dépôt, Emploi et Développement social Canada, demande soutien financier

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier à déposer une demande au ministère de l'Emploi et Développement social Canada afin que la municipalité puisse bénéficier d'un soutien financier pour permettre l'embauche d'étudiants pendant la saison estivale.

019-2024

6.17 Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, appui demande de soutien financier à la MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projets structurants, Festival Sainte-Rose-du-Nord en jeux 2024

Mme Kim Limoges et M. Étienne Voyer dénoncent leur conflit d'intérêt dans ce dossier et se retirent des discussions et du vote.

CONSIDÉRANT la volonté du groupe l'Art salé d'organiser la deuxième édition du Festival Sainte-Rose-du-Nord en jeux;

CONSIDÉRANT la volonté de déposer une demande de financement à la MRC du Fjord-du-Saguenay via la Politique de soutien aux projets structurants pour les communautés;

CONSIDÉRANT le budget déposé par les organisateurs prévoyant une contribution de 200\$ de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'appui au projet de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT le succès obtenu lors de la première édition de l'événement :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu unanimement d'appuyer les démarches auprès de la MRC du Fjord concernant la deuxième édition du Festival Sainte-Rose-du-Nord en jeux et de confirmer l'implication financière de 200\$ de la municipalité.

7. AUTORISATIONS DE PAIEMENT

020-2024

7.1 Autorisation de paiement, Trifide, auscultation des chemins, projet gestion des actifs, 18 858.20\$

Il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de Trigone reliée au projet de gestion des actifs, pour un montant de 18 858.20\$.

021-2024

7.2 Autorisation de paiement, Ferme de l'Anse aux foins, déneigement chemin du Grand Lac Saint-Germains, 16 096.50\$

Il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de la Ferme de l'Anse au foin relative au déneigement du chemin du Grand lac Saint-Germains, pour un montant de 16 096.50\$.

8. URBANISME

8.1 Absence, inspectrice municipale, état de situation.

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier fait le point sur l'absence de l'inspectrice municipale

022-2024

8.2 Nomination, comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour combler le poste vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine :

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité de nommer M. Vincent Buist afin de combler le poste vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine.

9. RÈGLEMENTS

023-2024

9.1 Adoption, Règlement numéro 338-2023 modifiant le Règlement numéro 900 concernant les nuisances

IL EST PROPOSÉ par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de Règlement 338-2023 modifiant le Règlement numéro 900 concernant les nuisances suivantes :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire encadrer la circulation dans les sentiers piétonniers;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance régulière du conseil, tenue 4 décembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère appuyée de M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers que le présent règlement soit adopté :

Article 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 :

Le Règlement numéro 900 concernant les nuisances est modifié par l'ajout, après l'article 37, de l'article suivant :

Article 37.1 : Sur les sentiers piétonniers identifiés au Règlement numéro 336-2023 concernant le stationnement, la circulation et la sécurité publique, sont interdits :

- La consommation d'alcool et de drogue;
- Le camping et les attroupements;
- La présence de chien sans laisse;
- Les feux.

Le Conseil autorise le service des travaux publics à installer et à maintenir en place toute signalisation appropriée dans lesdits sentiers.

Article 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

10. DIVERS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Suzan Lecours répond aux questions des citoyens présents.

12. DISPOSITIONS FINALES

024-2024

12.1 Levée de la séance

M. Eric Larouche propose que la séance soit levée à 20h 05.

ERIC EMOND
Directeur général et secrétaire-
trésorier

CLAUDE RIVERIN
Maire

